

Commission Environnement, ressources et climat

Rapporteur·es : Véronique CHARLOT et Hervé GUYOMARD

## L'inaction n'est pas une option ! Lever les freins à la transition écologique en Bretagne

Nous sommes aujourd'hui confrontés à ce que les Nations Unies appellent la « *triple crise planétaire* » : changement climatique, effondrement de la biodiversité et pollution des milieux naturels<sup>1</sup>.

Face à ce constat scientifique partagé, une diversité de politiques publiques et une multiplicité d'initiatives privées et citoyennes ont été engagées pour réduire les pressions humaines sur le climat et l'environnement. Mais, alors même que les événements climatiques extrêmes se multiplient, qu'un grand nombre d'espèces disparaît, et que les risques pour l'humanité sont de mieux en mieux identifiés, le rythme de transformation s'avère encore largement insuffisant. Pire encore, un recul de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux s'observe nettement ces derniers mois.

Depuis plus de 15 ans, le CESER de Bretagne s'est fait le relais de l'ampleur de ces crises et de la nécessité d'engager une transition écologique en région, pour passer d'une société reconnue comme insoutenable, du point de vue climatique et environnemental, à une société soutenable<sup>2</sup>. Aujourd'hui, devant le paradoxe de l'inaction face à l'urgence d'agir, le CESER veut identifier et comprendre les freins qui empêchent ou retardent la réussite de la transition écologique.

### 1. Le paradoxe de l'inaction face à l'urgence d'agir

#### 1.1. L'urgence d'agir, y compris à l'échelle régionale

Les travaux scientifiques permettent d'étayer la réalité des changements climatiques et environnementaux à l'échelle mondiale comme locale. Leurs effets sont tangibles en Bretagne (vagues de chaleur, sécheresses, pollutions, perte de biodiversité, etc.). Ces phénomènes ont, par leur rythme et leurs interactions, des conséquences majeures pour les activités humaines (en termes de sécurité hydrique et alimentaire, de développement économique, de stabilité géopolitique, etc.). En fragilisant les grands équilibres planétaires, ils constituent une menace pour l'humanité et l'ensemble du vivant.

Aujourd'hui, sept des neuf limites planétaires à respecter pour vivre dans un écosystème sûr, sans modification brutale et imprévisible de l'environnement sont dépassées (seules trois l'étaient en 2009)<sup>3</sup>. Il y a donc urgence à agir. Mais est-il pertinent d'agir à l'échelle régionale si les autres ne le font pas ?

Cela ne fait pas de doute concernant la biodiversité et les pollutions puisque l'action locale a un effet déterminant sur ces enjeux, et que c'est d'abord à cette échelle que s'apprécieront les premiers bénéfices.

L'action locale est plus souvent questionnée concernant le changement climatique, ce phénomène apparaissant lointain et conditionné à ce que feront - ou non - les autres pays. Pourtant, s'il est évident que les orientations des pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) seront déterminantes, la réduction globale des émissions ne sera possible qu'à travers la mobilisation de l'ensemble des pays ou régions, même faiblement émetteurs, et en particulier des plus développés d'entre eux. De plus, les co-bénéfices des politiques de lutte contre le changement climatique sont tels, y compris à l'échelle locale, que même si les acteurs régionaux agissaient isolément en

<sup>1</sup> Nations-Unies sur le changement climatique, [What is the Triple Planetary Crisis ?](#), avril 2022.

<sup>2</sup> Nous entendons ici comme soutenable une société respectant les seuils de soutenabilité sociaux et environnementaux, c'est-à-dire protégeant des privations humaines critiques (faim, pauvreté, etc.) et évitant le dépassement des seuils naturels critiques.

<sup>3</sup> Travaux du [Stockholm Resilience Centre](#).

Bretagne, ils bénéficieraient des effets de leur action climatique sur d'autres plans environnementaux, économiques et sociaux : réduction de la pollution, moindre dépendance énergétique, etc.

## 1.2. « La maison brûle et [plus que jamais] nous regardons ailleurs »<sup>4</sup>

Pour répondre à la triple crise planétaire, de larges accords internationaux ont été adoptés. Assortis d'objectifs climatiques et environnementaux, ils ont été déclinés dans une diversité de politiques publiques, y compris à l'échelle des collectivités territoriales. Les acteur·rices privé·es (citoyen·nes, habitant·es, consommateurs·trices, contribuables, salarié·es, entreprises) ont engagé des transformations de leurs modes de vie et de leurs modèles économiques. De manière générale, comme le corroborent de nombreux travaux, la préoccupation pour le climat et l'environnement est devenue centrale dans la population française.

Pourtant, le décalage persiste entre les engagements et les réalisations. Du point de vue institutionnel, l'analyse converge à toutes les échelles (internationale, européenne, nationales et régionales) pour faire état d'évolutions positives, mais insuffisantes, et de la très probable non-atteinte des objectifs fixés afin de rester en deçà des seuils critiques pour la planète. A l'échelle régionale, une inquiétude porte de la même façon sur la non-atteinte des objectifs fixés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)<sup>5</sup>. Sur le plan économique, les innovations mises en œuvre ne parviennent pas à faire évoluer le système dans son ensemble. La responsabilité de ces retards n'incombe pas seulement aux institutions publiques, mais relève aussi de l'insuffisance des changements de pratiques et de comportements des acteurs privés.

Au-delà de ce décalage, nous assistons sur la période récente à une marginalisation croissante des enjeux climatiques et environnementaux et à une remise en cause des politiques écologiques aux échelles internationale (retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat, échec de la COP 30 à Belém), européenne (abandon de larges pans du Pacte vert) et nationale (remise en cause d'organismes et de dispositifs environnementaux, baisses significatives des financements publics dans ces domaines). De nombreux commentateurs font ainsi état d'un « *backlash écologique* », c'est-à-dire d'un retour en arrière dans la prise en compte de ces enjeux.

Pourquoi cette évolution ? Les questions climatiques et environnementales se heurtent à une redéfinition des priorités, marquée par le retour en force des enjeux de court terme et de gestion de crises immédiates (inflation, conflits, etc.). Ce recul semble également être la traduction d'une transition qui « *rentre (enfin) dans le dur* »<sup>6</sup>. Si elle faisait en apparence consensus jusqu'alors, sur l'échiquier politique et dans la société, c'est qu'on en masquait la conflictualité, en ne disant rien ou très peu de la trajectoire visée et de ses conséquences. Aujourd'hui, les politiques de transition sont déclinées en plans d'action, elles ont des effets tangibles, plus ou moins assumés politiquement et acceptés ou non par les acteurs locaux. Plus largement, certains chercheurs inscrivent ce phénomène de « *backlash* » dans une contre-offensive réactionnaire plus large, visant les « *défenseurs* » de l'écologie, mais aussi des droits humains. Dans cette perspective, on assiste à une évolution notable des discours politiques et médiatiques décrédibilisant régulièrement la science, instrumentalisant et affaiblissant les alertes<sup>7</sup>. Cette posture est perçue comme étant de plus en plus « *rentable* » politiquement et devient une ligne de fracture partisane et un marqueur identitaire, ce qui n'est pas sans soulever d'importants risques pour la cohésion sociale.

En Bretagne, il n'y a pas de remise en question des orientations du SRADDET par le Conseil régional. Cependant certains choix politiques apparaissent en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions de GES, et les remises en cause opérées à l'échelle nationale trouvent écho dans les discours de nombreux acteurs en région. Le CESER s'inquiète donc d'un affaiblissement du fort volontarisme affiché par le Conseil régional en termes environnemental et climatique.

<sup>4</sup> Cette phrase a été prononcée par Jacques Chirac, Président de la République, en ouverture de son discours devant l'Assemblée plénière du IV<sup>e</sup> Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

<sup>5</sup> A titre d'illustrations, la baisse des émissions de GES n'a été que de 5,8 % entre 2010 et 2019 et les consommations énergétiques sont stables depuis l'an 2000 : ces émissions et ces consommations auraient dû diminuer de 17 % entre 2010 et 2020, selon la trajectoire définie initialement en Bretagne.

<sup>6</sup> Manon Loisel et Nicolas Rio, [Le backlash écologique qui vient : réflexions sur les municipales de 2026](#), mars 2025.

<sup>7</sup> CESER de Bretagne, [Sciences de la mer : défi mondial, atout majeur pour la Bretagne](#), novembre 2025.

\*\*\*

Ce rapide état des lieux met en évidence un paradoxe majeur entre l'urgence d'agir, qui semble très majoritairement partagée, et la difficulté voire les freins à transformer cette urgence en actions. Ce paradoxe est facteur de tensions sociales et d'éco-anxiété<sup>8</sup> au sein de la population. Comment l'expliquer ?

## 2. Les freins à la transition écologique en région

La transition écologique constitue un défi inédit et complexe : il s'agit de développer sur un temps de plus en plus court des solutions répondant de manière cohérente aux trois crises planétaires et à leurs interactions complexes. Elle nécessite des changements transformateurs qui questionnent le cœur de notre contrat social, de nos modèles économiques et sociaux, de nos systèmes de valeurs, de notre relation au vivant, etc. Cette complexité, nous ne pouvons que l'acter et la prendre en compte.

Mais la transition est aussi ralentie et entravée par des freins humains, conscients ou non, qui nous traversent toutes et tous et sur lesquels nous pouvons agir. Sous le terme de « freins », nous souhaitons appréhender l'ensemble des obstacles à la transition, quelle que soit leur nature (économique, réglementaire, psychologique, etc.), qu'ils soient volontaires ou involontaires, qu'ils concernent les acteurs publics (Etat, collectivités) ou privés (citoyen·nes, habitant·es, consommateur·ices, contribuables, entreprises, associations, organisations représentatives, etc.).

Au terme de nos travaux, fondés sur les analyses scientifiques, sur des auditions et des débats internes, nous identifions **7 principaux freins à la transition écologique en région** (Figure 1). Si la plupart sont partagés à d'autres échelles, cette étude s'attache à mettre en évidence leurs singularités régionales. Ces freins sont étroitement liés et leur présentation séquencée ne correspond pas à une hiérarchisation.

Figure 1 : Les sept principaux freins à la transition écologique en région



<sup>8</sup> L'éco-anxiété traduit un profond mal-être qui peut avoir des conséquences invalidantes sur la santé mentale au quotidien. Elle progresse dans la société, en particulier chez les plus jeunes. Sur ce sujet, voir : ADEME, [Éco-anxiété en France](#), mars 2025.

## 2.1. L'illusion d'une transition sans transformation

L'un des freins réside pour le CESER dans l'illusion selon laquelle la transition écologique pourra se faire sans transformation majeure des modes de vie, de consommation et de production.

Cette illusion repose sur une confiance excessive dans la capacité de la technologie à résoudre les enjeux climatiques et environnementaux. Elle se traduit par un surinvestissement dans les solutions techniques, et en symétrie, par une trop faible mobilisation des leviers relevant d'innovations comportementales et sociales. Cette « fuite en avant » technologique peut constituer une pression supplémentaire sur les ressources. Elle apparaît en outre, de nature à fragiliser, y compris en région, les compromis obtenus dans la société par le passé, fondés sur le principe de politiques mobilisant innovations technologiques et sociétales.

L'illusion d'une transition sans transformation traduit aussi la difficulté des institutions (internationales, européennes, nationales et régionales) à aborder les enjeux de sobriété et de transformation des modes de vie. Bien que la sobriété soit un levier majeur à activer pour atteindre au plus vite la neutralité carbone, elle peine à être déclinée de manière structurante en région, comme aux échelles nationale et internationale.

Cette illusion se trouve enfin renforcée par la difficulté à expliciter la trajectoire de transition visée et à arbitrer entre différentes trajectoires. En Bretagne, la démarche dite de la « Breizh COP » mise en œuvre entre 2016 et 2020 a eu pour objectif de définir les orientations pour le développement régional, en associant un large panel de citoyen·nes et de parties prenantes. Cette démarche vertueuse est cependant de moins en moins présentée comme un axe structurant de la politique du Conseil régional, et il ne semble pas prévu de lui donner un nouvel élan.

## 2.2. Des conflits de valeurs

Il ressort clairement des études en sciences humaines et sociales que la vision du monde, les valeurs et l'idéologie déterminent fortement la perception des phénomènes environnementaux et des transformations écologiques requises. Leur influence apparaît même plus forte que l'exposition aux faits scientifiques.

Les transformations nécessaires à la transition écologique sont, selon les individus, plus ou moins alignées ou en contradiction avec leurs intérêts, et au-delà leurs valeurs ou leurs croyances. Pour certains ces évolutions apparaissent désirables ou compatibles avec leurs visions du monde ; d'autres y sont indifférents ; d'autres enfin les vivent comme une contrariété, une pression sociale et même une menace.

Cela se traduit pour une partie au moins de la population par des formes de crispation, de peur, de colère, de rejet, voire de déni. Cela peut donner lieu à ce que l'on appelle, en psychologie sociale, à un processus de « réduction de la dissonance cognitive », c'est-à-dire le développement de stratégies (conscientes ou inconscientes) visant à réduire l'écart entre les croyances et les éléments venant les contredire. Dans le cas de la transition écologique, cela conduit certaines personnes à nier la réalité des crises planétaires et les changements qu'elles nécessitent, en recourant à des procédés de disqualification des analyses scientifiques ou à la construction de vérités alternatives.

## 2.3. Des problèmes d'information et de désinformation

Si le savoir ne mène pas mécaniquement, hélas, à l'action, une bonne information sur les enjeux environnementaux apparaît comme un prérequis indispensable à la transition écologique. De ce point de vue, le CESER identifie plusieurs obstacles.

Tout d'abord, les pratiques de désinformation et de propagation du doute se développent et évoluent. Diffusés par des lobbies, des partis politiques et même des pays (souvent producteurs d'énergies fossiles), ces éléments de désinformation sont présents dans le débat politique, ainsi que de manière croissante dans les médias (réseaux sociaux numériques, médias grand public, etc.). Ils visent avant tout à entretenir la confusion (sur les causes des crises planétaires, les impacts des énergies renouvelables, de la consommation excessive de viande, de l'électrification des usages, etc.) et finissent parfois par devenir une valeur de référence difficilement critiquable

dans certains cercles sociaux. Ils sont renforcés par nos biais cognitifs de confirmation et de disqualification<sup>9</sup>. A la critique de la science et à la disqualification des scientifiques se sont ajoutés d'autres « discours de l'inaction »<sup>10</sup> moins directement identifiables. Ils visent à reporter la responsabilité de l'action vers d'autres acteurs, à promouvoir des solutions non transformatrices, à mettre en avant les inconvénients et les coûts de l'action sans proposer d'alternatives.

Pour résister à cette désinformation, la connaissance par la population des enjeux de transition, comme des moyens d'agir, apparaissent toujours fragiles. Plus fondamentalement, l'éco-dénialisme persiste<sup>11</sup> : aujourd'hui encore, un tiers de la population française n'est pas convaincue de l'unanimité de la communauté scientifique quant à l'existence du changement climatique, et 15 % considèrent la perte de la biodiversité comme étant d'origine naturelle<sup>12</sup>. De surcroit, les risques climatiques demeurent minimisés à l'échelle locale, en particulier en Bretagne du fait de son climat tempéré. On pourrait croire que la répétition d'évènements extrêmes favorise une meilleure appréhension des risques ; mais elle ne suffit pas à une prise de conscience durable.

Tout ceci n'est pas faute de travaux scientifiques, ou d'efforts de territorialisation des données, d'éducation, de formation ou de médiation, mais c'est sans doute encore trop peu. La diffusion de ces savoirs par les médias audiovisuels grand public occupe une part encore très restreinte (de l'ordre de 4% en 2024 en France), et les dispositifs « sciences-société » sont fragilisés à l'échelle régionale comme nationale.

## 2.4. Un coût économique et social difficile à assumer

La transition écologique sera à moyen et long terme moins coûteuse que l'inaction, mais, à court terme, et dans notre système actuel de comptabilité, elle aura un coût économique, financier et social important qui est politiquement et socialement difficile à assumer. Ces différents coûts doivent être identifiés et anticipés pour engager la transition et accompagner leur prise en charge.

La transition va nécessiter des besoins accrus en investissements « verts » au détriment des investissements « bruns »<sup>13</sup>. Elle va également provoquer une perte de valeurs, via « l'échouage » des capitaux des activités polluantes ou émissives. Elle est susceptible de se traduire par un ralentissement temporaire de la productivité de certaines entreprises ou de certains pans d'activité du fait de changements de stratégie économique et du renoncement à une partie des économies d'échelle. Cela constitue bien sûr un obstacle majeur pour les entreprises. Par ailleurs, les politiques de transition n'étant pas uniformément mises en œuvre aux différentes échelles, une partie des acteurs économiques s'inquiète d'un risque de perte de compétitivité et de « fuites de carbone, de biodiversité et de pollutions »<sup>14</sup>. Des dispositifs sont certes mis en œuvre à l'échelle européenne pour limiter l'ampleur de ces phénomènes, mais ils restent encore trop peu développés et de nombreux obstacles subsistent.

La transition écologique conduira par ailleurs à des réallocations inter- et intra-sectorielles sur le marché du travail. Elle donnera lieu le plus souvent à des destructions d'emplois dans les activités fortement émettrices ou polluantes, et à des créations d'emplois dans les activités qui réussiront leur transition ou accompagneront la transition. Le bilan net devrait être positif à l'échelle nationale, mais il dépendra de la trajectoire de transition choisie et de sa mise en œuvre<sup>15</sup>. Le sujet des reconversions étant particulièrement sensible pour les acteurs concernés, les estimations des impacts en termes d'emplois à l'échelle régionale doivent absolument être consolidées pour accompagner au mieux

<sup>9</sup> Ces biais incitent à privilégier les informations permettant de confirmer nos idées et à disqualifier celles allant à leur encontre.

<sup>10</sup> William F. Lamb et al., [Discourses of climate delay](#), Global Sustainability, 2020.

<sup>11</sup> L'éco-dénialisme traduit une attitude qui refuse, déforme ou relativise le consensus scientifique sur la réalité et l'origine humaine des crises climatiques et environnementales.

<sup>12</sup> L'étude de Parlons Climat, [Les climatosceptiques, enquête au plus près de ceux qui doutent](#), de novembre 2024 revient sur les différentes enquêtes existant sur ce sujet, issues de [l'OCDE, de l'Obs'COP, de l'ADEME](#).

<sup>13</sup> Les investissements bruns contribuent significativement aux émissions de GES.

<sup>14</sup> Ces fuites correspondent aux risques de délocalisation des émissions de GES, des activités et des emplois vers les pays ou régions dans lesquels la réglementation climatique est moins stricte ou moins ambitieuse. Les fuites de biodiversité et de pollutions généralisent le risque à l'ensemble des dimensions environnementales.

<sup>15</sup> SGPE, [Stratégie emplois et compétences pour la planification écologique](#), juillet 2024.

ces transformations. Plus généralement, la question de la formation, des compétences et de la sécurisation des trajectoires professionnelles est essentielle<sup>16</sup>. A l'échelle nationale, 2,8 millions de personnes sont à former d'ici 2030<sup>17</sup>.

Ce faisant, la transition va requérir d'importantes dépenses publiques, dans un contexte de resserrement budgétaire. En France, à l'échelle des collectivités, les seuls besoins en investissements publics liés à l'atténuation du changement climatique (infrastructures de mobilité, rénovation énergétique, etc.) sont estimés à 11 milliards d'euros par an en moyenne d'ici 2030<sup>18</sup>, soit un doublement des investissements publics actuels.

## 2.5. L'environnement toujours au second plan

La transition écologique apparaît également freinée par la persistance d'arbitrages défavorables à l'environnement. Malgré les discours, l'équilibre entre les piliers environnemental, économique et social du développement durable demeure inégal.

La responsabilité en incombe tout d'abord à notre système de comptabilité qui contribue à sous-estimer les richesses non marchandes, dont l'environnement. Les bénéfices comme les coûts pour l'environnement des activités ou des politiques sont ainsi invisibilisés (on parle de « *bénéfices ou de coûts cachés* »). Ce faisant, les bénéfices de la transition sont sous-estimés et ses coûts surestimés. Malgré de réelles tentatives de comptabilité socio-environnementale, ces enjeux ne sont encore qu'insuffisamment intégrés, y compris en région.

Cela questionne également la capacité de nos institutions (internationales, européennes, nationales et régionales) à prendre en compte les intérêts environnementaux dans leurs décisions et à arbitrer en faveur du bien commun. Les processus de décision politique sont ainsi questionnés dans leur transparence et leur prise en compte du pluralisme des points de vue. La place et la légitimité garanties aux associations environnementales comme aux instances scientifiques sont aujourd'hui trop souvent mises à mal. Le poids du lobbying, lorsqu'il va à l'encontre des enjeux de transition, fait aussi l'objet de débats récurrents : s'il est évidemment souhaitable que les acteurs économiques informent les décideurs publics des enjeux de leurs filières, ils ont objectivement une plus grande capacité à être entendus et leurs intérêts immédiats semblent davantage pris en compte par ces derniers.

## 2.6. La difficulté d'une transition juste

Pour le CESER, la répartition inégale des efforts de transition est également un obstacle aux politiques environnementales et climatiques, engendrant des sentiments d'inégalité, des reports de responsabilités entre acteurs, et *in fine* des réactions de rejet ou d'immobilisme.

Une multiplicité de travaux de sociologues, d'économistes et de psychologues parviennent à la même conclusion : les politiques de transition écologique font actuellement excessivement porter le poids des solutions à mettre en œuvre sur les individus, en particulier les consommateurs. Elles sous-estiment les contraintes structurelles auxquelles leurs pratiques sont soumises et éclipsent la responsabilité des décideurs, des financeurs et des autres acteurs de la chaîne de conception, production, transformation, et distribution. Ces politiques négligent le fait que si l'action individuelle est incontournable, elle est, à elle seule, insuffisante.

Ce biais révèle plus largement la difficulté à engager la transition de manière systémique en opérant des transformations cohérentes et en définissant les responsabilités respectives des différents segments et acteurs de la société. Cette difficulté est génératrice de lassitude et de défiance : chaque acteur se sent à la fois confronté à des injonctions contradictoires, acculé à des transformations, empêché de les réaliser, et accusé de ne pas les mettre en œuvre. Ce sentiment est exprimé à la fois par des entrepreneur·es, des salarié·es, des consommateur·rices. A défaut d'actions conjointes et coordonnées de tous, chaque acteur peinera, voire refusera, de porter seul le poids de la transition écologique et donc de s'engager.

<sup>16</sup> CESER de Bretagne, [\*Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne\*](#), mai 2017.

<sup>17</sup> Op. Cit. SGPE, 2024.

<sup>18</sup> I4CE, Banque postale, [\*Panorama des financements climat des collectivités locales\*](#), septembre 2024.

En outre, la transition écologique est empreinte d'enjeux de justice sociale. Les plus vulnérables seront les premières victimes des dégradations climatiques et environnementales<sup>19</sup> : il serait donc injuste de ne pas faire de transition écologique. Dans le même temps, les ménages précaires sont à la fois les plus contraints dans leurs modes de vie, les moins en capacité de verdir leur consommation (et de se sentir ainsi partie prenante de la transition), et les plus vulnérables au renchérissement des produits et des services émetteurs de carbone (logement, transport, alimentation, etc.). Il faut donc, et c'est l'une des leçons primordiales du mouvement des Gilets jaunes, tenir compte de l'impact social de la transition.

## 2.7. Des modalités d'action publique mal adaptées à la transition

Les institutions publiques ont un rôle central dans la définition et la mise en œuvre de la transition écologique, mais leurs modalités d'action n'apparaissent pas encore pleinement à la hauteur des enjeux.

La transition nécessite tout d'abord un portage fort par les élu·es et de réels moyens d'ingénierie. Aujourd'hui l'appareil administratif environnemental demeure trop faible en termes de ressources humaines ou financières. En outre, les enjeux environnementaux et climatiques sont trop souvent appréhendés dans les collectivités de manière exclusivement technique et rarement considérés sous un angle politique, comme une priorité engageant des évolutions profondes de notre modèle social<sup>20</sup>. C'est pourtant ce qu'implique la transition. En cela, elle questionne aussi notre capacité collective et celle des élu·es (sur lesquelles repose de plus en plus la gestion concrète d'intérêts divergents) à délibérer d'enjeux et d'intérêts contradictoires dans un délai restreint. Dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions<sup>21</sup>, cela nécessite toujours davantage de transparence et d'exemplarité, ainsi qu'un attachement plus fort à l'expertise scientifique et au pluralisme. Aujourd'hui, il est plus difficile de construire du consensus dans l'intérêt général. Une réelle ingénierie de la concertation et de la participation est donc indispensable, afin que la concertation ne soit pas un facteur de lenteur et d'immobilisme supplémentaire.

La transition est par ailleurs freinée par la prévalence des logiques sectorielles dans les institutions. Le travail en transversalité est en effet rendu difficile par la spécialisation nécessaire dans chaque secteur, et par le temps et le coût qu'exige la bonne coordination des acteurs dans un contexte de réduction des moyens publics.

Enfin, l'efficacité de l'action publique en termes de transition écologique est altérée par le manque de qualité et de stabilité des normes juridiques et administratives. A l'échelle nationale, leur variabilité traduit des revirements sans vision d'ensemble, ni évaluation, ce qui contribue à brouiller les objectifs et à démobiliser les acteurs. La complexité des normes est également déplorée et donne lieu à des appels fréquents à la simplification administrative. Le défi réside ici dans la définition d'un cadre règlementaire clair et simple, protecteur pour l'environnement et valorisant pour les initiatives favorables à la transition écologique.

\*\*\*

Face à ces freins et à l'aggravation de la situation écologique, certains témoignages traduisent une forme de découragement voire de fatalisme et de résignation d'une partie de la population.

Des mécanismes de repli individualiste s'observent : doutant de la capacité à sauver l'humanité, et cherchant à se rassurer, certains fuient l'anxiété et se concentrent sur leur confort immédiat, en s'exonérant des responsabilités et des inquiétudes collectives. Ce phénomène est difficile à quantifier, mais ces discours témoignent d'une anxiété et d'un sentiment d'impuissance croissants. Fruit de l'inaction, ce phénomène de découragement la renforce encore davantage.

---

<sup>19</sup> Les personnes les plus vulnérables (en termes de niveau de vie, d'emploi, de situation résidentielle, de genre, etc.) sont davantage exposées à leurs effets et ont moins la capacité d'y faire face.

<sup>20</sup> Andy Smith, Sylvain Barone, Alexis Aulagnier, Magalie Bourblanc, Daniel Compagnon, Alice Mazeaud, [Les méandres de l'appropriation locale de l'action publique climatique : une comparaison inter-EPCI en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie](#). Rapport final du projet de recherche PECAPO, 2025.

<sup>21</sup> CESE, [« Sortir de la crise démocratique »](#), octobre 2024 ; CESER de Bretagne, [\(Re\)faire société](#), mars 2019.

A l'échelle des institutions, ce renoncement se matérialise par un recul de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux, ou sous la forme de politiques visant exclusivement à l'adaptation aux crises, et non plus à leur évitement. Pourtant l'inaction n'est pas une option : il nous faut collectivement surmonter les freins à la transition écologique.

### 3. Surmonter les freins à la transition écologique en Bretagne : pour une politique du Conseil régional ambitieuse, juste et pérenne

Dans cette étude, le CESER a choisi de formuler des préconisations à destination première du Conseil régional de Bretagne, afin d'être le plus précis possible dans ses recommandations. Bien sûr, la collectivité n'a pas les moyens d'y parvenir seule : la transition nécessite une action plus générale et systémique mobilisant l'ensemble des acteurs publics comme privés, à toutes les échelles, du global au local.

Le Conseil régional a néanmoins une légitimité et des leviers pour agir, au titre de ses compétences propres, de son rôle de « chef de file », et par son pouvoir d'influence auprès des décideurs nationaux et européens. Reconnaissant la mobilisation à l'œuvre en Bretagne, l'Etat en région a décidé d'inscrire la territorialisation de la planification écologique dans la temporalité et les outils de gouvernance du Conseil régional. L'action de la collectivité est donc attendue.

**Le CESER rappelle avec force qu'il serait dangereux et injuste de ne pas faire de transition écologique.** Celle-ci doit donc être mise en œuvre en région, même si elle apparaît isolée, voire à contre-courant des politiques nationales, européennes et internationales. Cette action sera bénéfique au territoire et à sa population sur les plans environnemental, sanitaire, social, et même pour l'économie régionale dans son ensemble.

Face à l'urgence des trois crises du climat, de la biodiversité et des pollutions, et au vu des freins analysés à travers cette étude, le CESER affirme l'importance pour le Conseil régional de donner un nouvel élan à la transition écologique en Bretagne, par une politique ambitieuse, juste et pérenne.

Dans le cadre de ses compétences en matière de planification, le Conseil régional doit fixer un cap clair à tous les acteurs, et avec tous les acteurs, pour éclairer leurs comportements et leurs décisions, notamment en matière d'investissements. Les retours en arrière et le report *sine die* de certains engagements sont *in fine* dommageables au climat, à l'environnement, au développement économique et à une très grande majorité des acteurs régionaux.

**Le CESER encourage donc le Conseil régional à définir et expliciter sa trajectoire de transition** pour atteindre la neutralité carbone en région au plus tard en 2050, ainsi que les objectifs de réduction des pollutions et de restauration de la nature, en accord avec les stratégies européennes. C'est l'heure des choix en termes d'orientations politiques et budgétaires.

**Pour être juste, cette transition doit être concertée et définir un partage équitable de l'effort**, en tenant compte des inégalités de responsabilité et de vulnérabilité, ainsi que des différences de capacité des acteurs à contribuer à la transition. Le débat ne doit plus porter aujourd'hui sur la nécessité d'une transition, mais sur ses modalités.

A ces fins, le CESER recommande au Conseil régional de relancer dès aujourd'hui la dynamique engagée par la Breizh COP, entre 2016 et 2020. Cela peut prendre d'autres formes organisationnelles que celle choisie alors. L'important est de porter comme un projet politique au service de l'intérêt général, une ambition écologique non seulement réaffirmée mais aussi réévaluée à la hausse et précisée dans ses objectifs et ses moyens. Dans ce cadre, le CESER encourage en particulier le Conseil régional à se saisir de la notion de « transition juste », déjà mobilisée par d'autres acteurs en région<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Cette notion est soutenue notamment par les collectifs « [Alliance écologique et sociale](#) » et par l'alliance du [« Pacte du pouvoir de vivre »](#).

Pour mettre la stratégie du Conseil régional au service d'une transition écologique, ambitieuse, juste et pérenne en Bretagne, le CESER formule **5 préconisations, déclinées en actions concrètes** (Figure 2). Ces préconisations forment un tout cohérent, sans hiérarchisation. Certaines mesures sont déjà initiées par le Conseil régional et doivent être poursuivies ; d'autres doivent être engagées par la collectivité.

Figure 2 : Cinq préconisations à destination du Conseil régional



### Informer

Face aux discours de désinformation et d'inaction, le Conseil régional doit s'inscrire en faux. Il doit porter un discours et une action qui soutiennent et diffusent la connaissance scientifique sur les enjeux de transition écologique, dans toutes ses composantes (sciences de la nature, sciences humaines et sociales, etc.). Il doit également rendre visible et rendre compte de son action en matière de transition. Pour ce faire, le CESER recommande au Conseil régional :

- d'intensifier le soutien à la recherche<sup>23</sup> dont la recherche sur la transition écologique ;
- de renforcer le soutien aux producteurs de données ;
- de conforter la médiation sciences-société ;
- de renforcer la capacité d'alerte des associations ;
- de renforcer la formation des membres des assemblées et des agent·es de la collectivité régionale aux enjeux et politiques de la transition écologique ;
- de diffuser largement les connaissances sur la transition écologique et de combattre les discours de désinformation.

<sup>23</sup> Op. Cit. CESER de Bretagne, novembre 2025.

## Evaluer

Il ne saurait y avoir de politique de transition écologique ambitieuse, juste et pérenne sans suivi et évaluation réguliers. A cette fin, le CESER invite le Conseil régional :

- à suivre et évaluer sa politique de transition écologique ;
- à construire un portrait « donut »<sup>24</sup> de la région et à coordonner la réalisation de portraits « donuts » territoriaux et sectoriels ;
- à identifier et soutenir les producteurs de données nécessaires à ce travail ;
- à présenter et mettre en débat annuellement les résultats de ces processus de suivi et d'évaluation.

## Débattre

Loin d'être uniquement un sujet technique, la transition écologique requiert une évolution profonde de notre contrat social, qui concerne tous les acteurs privés et publics. Pour sortir de la spirale de l'inaction, des reports de responsabilité, des crispations et des blocages et pour favoriser l'engagement de tous de manière proportionnée à leur responsabilité et à leur capacité d'action, il est nécessaire de débattre collectivement des conditions et des conséquences d'une politique de transition écologique ambitieuse, juste et pérenne en région. Pour ce faire, le CESER préconise au Conseil régional :

- de développer ses compétences en ingénierie de la participation et de la concertation<sup>25</sup> ;
- de poursuivre, dans un cadre collectif et pluriel, le travail de concertation sur les sujets les plus clivants de la transition écologique ;
- d'engager dans le prolongement de la Breizh COP, dans et avec les territoires une/des démarche(s) participative(s) sur les conditions d'une transition écologique juste et sur les évolutions de l'emploi.

## Décliner

L'urgence et l'ampleur des trois crises planétaires du climat, de la biodiversité et des pollutions nous engage à une action déterminée et systémique. Faire transition, c'est réinterroger chaque politique territoriale et sectorielle, mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires, et promouvoir de nouveaux cadres de pensée, de nouveaux outils de politiques publiques et de nouveaux récits. Pour ce faire, le CESER recommande au Conseil régional :

- de poursuivre les réflexions sur l'évolution des ressources budgétaires régionales ;
- de renforcer les investissements en faveur de la transition écologique dans les services publics ;
- de renforcer la politique régionale de formation dans le domaine de la transition à destination des futurs salarié·es et entrepreneur·es ;
- de mettre en œuvre une réelle éco-socio-conditionnalité des aides et dépenses publiques régionales, et d'accompagner et de rendre visibles les initiatives en faveur de la transition de l'ensemble des acteurs ;
- de soutenir en priorité les projets de transition écologique favorisant une meilleure coordination des acteurs des filières, de l'amont à l'aval ;
- d'approfondir les mécanismes de solidarité sociale et territoriale et de péréquation financière ;
- de mobiliser davantage qu'aujourd'hui le levier de la sobriété dans les politiques régionales ;
- de poursuivre le travail engagé sur le budget vert ;
- de travailler à la prise en compte des coûts cachés ;
- d'être le relais auprès de l'Etat des difficultés réglementaires freinant les initiatives favorables à l'environnement ;
- de favoriser la « mise en récit » des politiques et des initiatives de transition écologique.

<sup>24</sup> [L'outil du « donut »](#), a été développé par l'économiste Kate Raworth en partant des travaux sur les limites planétaires. La réalisation de « portraits donut » permet de définir l'espace dans lequel les besoins essentiels de la population sont satisfaits et les limites environnementales respectées.

<sup>25</sup> CESER de Bretagne, [Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique](#), avril 2023.

## Piloter

La transition écologique questionne les processus démocratiques, déjà fragilisés. Pour relever le défi de cet enjeu croissant, complexe et systémique, les modalités de prise de décision, tout comme l'organisation des collectivités régionales et infrarégionales, doivent être interrogées. La gouvernance de la transition écologique doit s'appuyer sur l'expertise scientifique et être à la fois lisible, cohérente, efficace et ouverte. A cette fin le CESER recommande au Conseil régional :

- de renforcer le rôle du Haut conseil breton pour le climat (HCBC) en tant qu'organe scientifique consultatif du Conseil régional ;
- de renforcer et d'améliorer le fonctionnement des instances de dialogue et de concertation animées par la collectivité ;
- de donner une position plus forte à la transition écologique dans l'organisation de l'assemblée régionale et de son administration ;
- d'instaurer des rencontres régulières entre les organismes scientifiques, les élu·es et services du Conseil régional sur la transition écologique ;
- de travailler à l'échelle du Conseil régional et de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) à une charte d'engagement transpartisane d'amélioration constante en matière de protection de l'environnement.

\*\*\*

Le CESER est conscient de la difficulté à surmonter les freins à la transition écologique, auxquels lui-même et les organisations qui le composent sont également confrontés. Pourtant ni l'ampleur du défi que représente la transition, ni la multiplicité des freins auxquels sa mise en œuvre se heurte ne doivent conduire à baisser les bras. Si un sentiment d'impuissance nous guette, rappelons-nous que l'inaction ne peut pas être une option.

Il n'existe pas de solution toute faite. Face à ce défi inédit, nous devons expérimenter et travailler avec méthode, cohérence et persévérance. Il s'agit de ne pas perdre de temps à agir à la marge sur de fausses solutions, mais de s'attacher à surmonter nos verrous, pour engager collectivement une transition écologique, ambitieuse, juste et pérenne en région.

Le CESER, lieu de dialogue et de construction de consensus, s'efforcera, pour sa part, dans les prochains mois, à approfondir les réflexions ouvertes par cette étude transversale, dans des travaux plus ciblés.

## Vote sur la synthèse du CESER de Bretagne

### « L'inaction n'est pas une option ! Lever les freins à la transition écologique en Bretagne » »

Ont voté pour la synthèse : 94

Sophie JÉZÉQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jean-François COURCOUX (CRAB), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Nathalie POSSÉMÉ (Coordination rurale), Jean-François DELEUME (Par accord IBB-FRCIVAM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Philippe LE GAL (CRCB), Yvan-Pierre MELL (CRMA), Isabelle SUDRE (CRMA), Thierry CHAMBON (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Jean-François ESNÉE (CCIR), Jeanne-Noëlle LAMOUR (CCIR), Cathy VALLÉE (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVÉE (CJD), Philippe LAMÉ (Comité régional de la fédération bancaire française), Frédéric ÉTÈVE (SNCF), Sandra COUGARD (Enedis), Michel-Pier JÉZÉQUEL (URSCOP), Ronan LE GUEN (Insertion), Philippe MONBET (Pôle mer), Hervé SALIOU (Pôle Images et réseaux), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4Mobility), Fabrice AUTRIQUE (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Lucie DENIS (CFDT), Carine KERDILES (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël LE DANTEC (CFDT), Frédéric LE GOUIL (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Maryse QUEFFELEC (CFDT), David RIOU (CFDT), Maryse THÉRÉNÉ (CFDT), Vincent VILARD (CFDT), Christine ZIMMERMANN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Christelle DUMONT-GUHUR (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), France JÉHAN (CGT), Stéphane KERGOURLAY (CGT), Ronan LE NÉZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Anita THOMAS (FO), Cyril LECHEVESTRIER (CFTC), Valérie LEMARCHAND (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), Gérard HURÉ (SOLIDAIRES), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Justine KERSALÉ (Planning familial), Laurent FONTENELLE (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Clémence GAIGNEUX (Fédé B-FAGE-UNEF), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Pascale QUINTON (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Manuel DE LIMA (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Madeleine LOUARN (SYNDEAC), Sophie LANGOUËT-PRIGENT (Université), Pascal OLIVARD (Université), Philippe MOAL (IFREMER), Hervé GUYOMARD (INRAE), Jean-Pierre VAUZANGES (Action logement), Michel MORVANT (SOLIHA Bretagne), Véronique CHARLOT (UFC Que choisir), Irène AUPETIT (Bretagne Vivante), Alexis JARAUD (Bretagne Vivante), Guy LEGRAND (Eau et rivières de Bretagne), Marie-Pascale LEPETIT (Eau et rivières de Bretagne), Dominique PIRIO (Cohérence), Aude POCHON (REEB), Cécile MAISONNEUVE (Personnalité qualifiée), Jean-François DAVIAU (Personnalité qualifiée), Sylvie HENNION-MOREAU (Personnalité qualifiée), Stéphanie LANOË-ROUBAUT (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5

Sophie JÉZÉQUEL (CRAB) ; Cécile PLANCHAIS, Jean-Paul RIAULT (FRSEA) ; Frédéric POULAUD (JA) ; Laetitia BOUVIER (Personnalité qualifiée)

**La synthèse est adoptée à l'unanimité**



## Intervention de Guy LEGRAND

### Association Eau et rivières de Bretagne

Par accord entre France nature environnement (FNE) et Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)

Intervention orale de Guy Legrand pour « Eau et Rivières de Bretagne » relative à l'étude « L'inaction n'est pas une option ! Lever les freins à la transition écologique en Bretagne ».

« Il faut toujours dire ce que l'on voit et surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile voir ce que l'on voit » (Ch Péguy in « Notre Jeunesse »).

Cette phrase de Ch Péguy résume parfaitement l'enjeu de cette étude : mettre à jour les faits avérés, identifier leurs conséquences prévisibles et dégager des pistes d'actions pour réduire autant que possible les effets des activités humaines sur le changement climatique. Donc identifier les conditions de réussite de la transition écologique.

L'avons nous fait ? Avons-nous respecté le cahier des charges de cette étude ?

- ERB considère avec satisfaction que les obstacles à la réussite de la transition écologique en Bretagne ont bien été identifiés et correctement nommés ;
- En ce qui concerne les préconisations, nous pensons néanmoins que nous aurions pu faire mieux. Cette étude, si elle ne s'est jamais autocensurée n'est cependant pas allée jusqu'au bout des possibilités offertes par les pistes d'actions possibles pourtant bien identifiées.

Je ne ferai pas ici l'exégèse complète tant des avancées bienvenues que des timidités et autres refus d'obstacles auxquels nous avons parfois cédé. Je m'en tiendrai aux plus significatives tant positives que susceptibles d'améliorations.

#### I - Sur le constat (CH I et II de l'étude)

ERB y souscrit pleinement et plus particulièrement sur les points suivants :

- Sur le fait qu'il est d'ores et déjà utile d'agir sans attendre à l'échelle de la région Bretagne. C'est un constat scientifiquement avéré. Il faut en prendre acte
- De plus un sondage récent montre que les attentes de la société civile en matière de transition écologique sont fortes et que les Français souhaitent qu'elles soient menées au plus près de citoyens notamment à l'échelle communale.
- Sur le constat du déni persistant des conséquences des activités humaines sur le changement climatique. Pis ce déni est sciemment organisé et volontairement entretenu par des lobbies et des organes de presse au mépris du savoir avéré
- Sur la nécessité de reconnaître que la transition doit être juste et globale
  - Elle ne se limite pas à de simples mesures techniques à l'adoption de technologies nouvelles mais elle interroge notre manière de vivre individuelle et collective. Nous ne pouvons pas rester dans l'illusion d'un statu quo modifié à la marge par des solutions technologiques de circonstance ;
  - Elle ne peut pas non plus se réaliser au détriment de qui que ce soit (ce sera toujours à celui des plus pauvres) Il ne peut y avoir des gagnants et des perdants. Nous gagnerons tous ensemble ou nous perdrons tous ensemble ;
  - Il n'y a pas en Bretagne d'acteurs illégitimes. Mais nous tous devons revoir nos manières d'être, de travailler, de produire et de nous déplacer en tenant compte de nos impacts sur la dégradation de l'environnement et sur ceux du changement climatique. Tous nous devons transcender la notion d'intérêt général au profit de celle plus globale de « bien commun ».

- C'est pourquoi cette transition ne peut se réaliser sans l'apport essentiel de politiques publiques fortes et volontaristes à même de réguler et de répartir équitablement les coûts économiques et sociaux importants que cette transition implique
- Cette étude souligne à juste titre qu'il convient de mieux prendre en compte l'environnement et les inégalités qui passent trop souvent sous les radars d'une observation trop sommaire. Ces deux dimensions sont aujourd'hui trop souvent ignorées ou sous évaluées au seul motif que leurs apports et leurs coûts ne sont pas immédiatement et objectivables par la seule logique comptable et financière. Le réel n'est pas réductible à ce qui est visible et quantifiable

## **II - Sur les préconisations**

II-A)

- force est cependant de constater qu'en dépit de ses apports indéniables, cette étude n'est pas allée jusqu'au bout de sa logique et qu'elle reste sur certaines pistes d'action trop timorée ;
- ainsi nous regrettons que l'accent ne soit pas assez mis sur le fait que nos méthodes traditionnelles de construction de consensus ne fonctionnent plus et que nos modalités de décisions soient de plus en plus inopérantes ;
- ainsi l'arbitrage d'une autorité qui consacre un rapport de force n'est plus automatiquement accepté par notre société (cf le Sage Vilaine, les éoliennes au large de belle-île). Les modalités de notre gouvernance ne sont plus adaptées pour réguler les injonctions paradoxales et cependant toutes légitimes ;
- si les trois piliers du développement durables sont économie / environnement / société, les modalités de l'action publique concrète se concrétisent aujourd'hui à partir du paradigme « milieux / ressources / territoires » ;
- pour réussir la transition écologique, c'est donc toute la conception et la mise en œuvre des politiques publiques qu'il convient de renouveler en s'inscrivant dans le modèle de gouvernance intégrée aux échelles les plus appropriées promu par l'union européenne depuis plus de 25ans !

II-B)

Les cinq préconisations de cette étude sont nécessaires mais elles restent insuffisantes pour réussir pleinement la transition écologique en Bretagne :

- l'enjeu est bien de transcender les vieux schémas de pensée qui opposent les activités économiques agricoles et industrielles à la préservation de l'environnement par les seuls moyens d'arbitrages précaires et versatiles qui ne satisfont personne ;
- le défi n'est pas de hiérarchiser les enjeux au gré des circonstances mais d'organiser la compatibilité entre ceux-ci parce qu'ils sont tous légitimes ; de passer de la logique d'arbitrage à celle de la régulation par des voies démocratiques respectant le cadre institutionnel qui est le nôtre. Nous ne sommes pas allés dans cette étude au bout de cette réflexion ;
- chacun sait que la force d'une chaîne est celle de son maillon le plus faible. Comme le souligne à juste titre cette étude ce sont l'environnement et la persistance des inégalités face au changement climatique qui sont les maillons les plus faibles de la chaîne de notre communauté de destin. Et c'est cette communauté de destin qu'il s'agit de conforter face au changement climatique parce qu'elle est l'identité et la richesse de la Bretagne : ses hommes et ses femmes, ses activités, son agriculture, sa pêche et sa conchyliculture, sa biodiversité, ses paysages.

## **III - Conclusion**

ERB votera sans aucune hésitation en faveur de l'adoption de cette étude par l'assemblée plénière du CESER.

ERB suggère d'approfondir notre réflexion sur les modalités d'une gouvernance intégrée mieux à même de concrétiser la transition écologique.

Le CESER montre sur ce sujet qu'il est à la hauteur des élus et des citoyens bretons et de leurs associations qui ont su en leur temps relever des défis aussi difficiles que l'est pour nous la transition écologique. Par cette étude nous nous montrons dignes de notre héritage. Continuons et accélérons dans cette voie à l'heure où les forces du déni et les promoteurs de la régression sont plus actives que jamais.



## Intervention de Marie-Martine LIPS

### Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS Bretagne remercie le CESER pour cette étude nécessaire et particulièrement d'actualité, et félicite la commission, les rapporteur.es Véronique Charlot et Hervé Guyomard ainsi que Nolwenn Robic pour la qualité de ce travail.

Le changement climatique n'est plus une notion théorique et lointaine, ses effets sont tangibles, y compris en Bretagne (vagues de chaleur, sécheresses, pollutions, perte de biodiversité, etc.).

Le changement est là. On le voit au quotidien avec des évènements climatiques extrêmes, une saisonnalité altérée, des périodes de tension sur la ressource en eau, leurs effets sur nos modes de vie, de production, de consommation. La transition, en effet, n'est plus une option, c'est une priorité.

Lors de son audition par la commission, Dominique Bourg, philosophe et spécialiste de l'écologie politique et de la transition écologique, a insisté sur les risques que font peser sur l'ensemble du vivant le dépassement de sept des neuf limites planétaires.

« Nous n'avons pas autre port d'attache que la terre ».

D'après lui, il nous faut garder un regard au long court, pour ne pas se faire emporter par les discours ambients, déniélistes ou défaitistes. Il nous suggère une résistance douce, bien ancrée, fondée, sage et non destructrice. Même si ce n'est pas simple, c'est ce qu'il nous faut nous imposer.

Je le cite à nouveau : « On produit trop d'objets, trop d'infrastructures, pour changer cela il faut revenir sur la croissance, c'est un défi immense pour lequel nos sociétés ne sont pas encore prêtes. On sait qu'il va falloir se réinventer un nouveau modèle et nous n'aurons pas le choix. Il y a plein de formes nouvelles d'activités, des revenus de transition écologique peuvent être mis en place pour aider les activités non rentables, on peut agir à l'échelle des régions.

Là on est en pleine tempête, mais ça va s'arrêter à un moment donné ; il faut s'avoir s'accrocher à son bateau, ne pas couler, maintenir nos valeurs. Face à la tourmente actuelle, il faut faire les moins mauvais choix pour sortir dans la moins mauvaise posture de cette tourmente. De ce point de vue, chacun doit faire sa part, sans se faire gâter par l'atmosphère ambiante qui nous vient d'un petit nombre de gens. Les pôles de résistance sont partout. Et si le ruissellement ne marche pas, n'oublions pas que les ruisseaux sont des rassemblements de gouttes d'eau. » C'est pour cela que l'identification des différents freins à la transition et la proposition de leviers d'action à notre échelle régionale était nécessaire et doit nous permettre d'avancer collectivement. C'est au plan local que l'on peut poser les bases de la résilience, à la fois environnementale, sociale et économique.

L'économie sociale et solidaire s'appuie précisément sur ces trois piliers, elle est ancrée dans les territoires, au plus près des bretonnes et des bretons, et saura prendre sa part dans l'évolution indispensable de notre façon de vivre, de produire, de consommer.

En conclusion, je reprendrai le conseil de Dominique Bourg, à la fin de son audition : « si vous, qui êtes éclairés et conscients, vous baissez les bras, alors rien ne sera possible ».

Ne baissions pas les bras, agissons, chacune et chacun à notre échelle.

 <p>Bretagne Vivante sepnb</p>	<h2>Intervention de Irène AUPETIT</h2> <p><b>Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)</b></p> <p>Par accord entre France nature environnement (FNE) et l'Association Eau et rivières de Bretagne</p>
---	---

Bretagne Vivante pointe en liminaire l'urgence à agir.

Nous sommes tou·te·s concernés par la dégradation, l'érosion, la chute, le déclin, l'effondrement de la biodiversité, de la nature, du vivant. Certaines pertes sont déjà irréversibles.

Les enjeux sociétaux de la transition écologique doivent être pleinement et collectivement pris en compte.

Mais ils ne peuvent justifier le report de mesures nécessaires à la protection du vivant.

Les réponses partielles d'aujourd'hui feront peser des contraintes bien plus lourdes bientôt sur les choix politiques, sur les dépenses publiques, sur les générations futures ... elles pèsent déjà sur les plus vulnérables.

Bretagne Vivante partage le diagnostic pertinent établi par le CESER sur la gravité de la situation, et sur le décalage persistant entre l'urgence, et la lenteur des transformations engagées.

L'association salue la volonté d'aborder conjointement les crises du climat, de la biodiversité et des pollutions.

Elle salue également l'attention portée aux freins institutionnels, culturels et politiques à la transition écologique.

Elle salue enfin l'attention portée aux attentes sociétales et à l'acceptabilité sociale.

Bretagne Vivante rappelle toutefois que cela ne doit pas conduire à éviter les arbitrages.

La transition écologique implique de remettre en débat certains projets, certains modèles de développement et certains usages du territoire, ensemble, avec ceux qui contribuent à la dégradation de la biodiversité en Bretagne, en favorisant les convergences, et en évitant les affrontements.

Bretagne Vivante estime que si la crise de la biodiversité est clairement mentionnée dans l'étude, elle reste abordée de manière trop générale ; la reconnaissance des enjeux ne peut suffire.

D'une part, les enjeux comme les objectifs en matière de protection et de restauration des zones humides, des continuités écologiques, des réservoirs de biodiversité, des milieux littoraux et marins, très dégradés en Bretagne, mériteraient d'être territorialisés.

D'autre part, il faut engager un véritable changement de paradigme, qui pourrait être traduit encore plus directement dans les cinq préconisations proposées par l'étude du CESER.

Si ces préconisations sont destinées à donner un nouvel élan à la transition écologique en Bretagne, elles mériteraient d'être encore précisées. Enrayer les dynamiques de destruction en cours des espèces et des espaces nécessite des décisions fermes et prescriptives, et un engagement clair à des actions priorisées, afin de pouvoir produire rapidement de réels effets sur la protection du vivant.

1. Bretagne Vivante partage l'analyse du CESER sur la nécessité de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques et de lutter contre la désinformation. La science n'est pas une opinion, le soutien à la recherche est essentiel, l'expertise scientifique indispensable.

Cela étant dit, les connaissances sur l'effondrement de la biodiversité en Bretagne sont largement disponibles, certaines solutions également, comme les Solutions Fondées sur la Nature.

Alors sur cette base, engageons collectivement des choix opérationnels assumés, dans le cadre d'une trajectoire lisible et déterminée.

**2.** Bretagne Vivante soutient la volonté du CESER de renforcer le suivi et l'évaluation des politiques publiques, notamment à travers des indicateurs socio-environnementaux. Ces analyses seraient constructives, fédératrices, et permettraient de nourrir un plan d'actions concret, partagé et ambitieux.

L'évaluation doit pouvoir ainsi conditionner les choix budgétaires, les aides publiques et les projets d'aménagement.

3. Bretagne Vivante défend avec force l'importance du débat démocratique, de la concertation, en vue d'une meilleure appropriation des enjeux, pour la mise en œuvre d'une transition écologique juste. Sachant que les attentes sociétales sont majoritairement favorables à l'environnement. L'association alerte cependant sur le fait que débat et concertation ne doivent pas devenir des finalités ; mais doivent bien rester des moyens démocratiques au service de la transition.

4. Pour Bretagne Vivante, « décliner » constitue le cœur de l'action régionale, qui pourrait encore mieux faire apparaître :

- des priorités fortes en matière de protection et de restauration de la biodiversité ;
- une mise en discussion des politiques sectorielles ;
- une conditionnalité environnementale affirmée des aides publiques régionales.

Sans décisions claires ni mécanismes lisibles d'analyse de conformité sur les pratiques destructrices, la transition écologique restera déclarative.

5. Le pilotage de la transition écologique suppose une hiérarchisation réaliste d'objectifs partagés, des arbitrages, des moyens suffisants sur la durée, et une régulation en faveur de l'intérêt général et du bien commun. Sa gouvernance ne sera efficace que si, dans une dynamique de coopération, les acteurs sectoriels, comme la société civile, les avis scientifiques et associatifs, ont un poids réel dans la décision et ne relèvent pas uniquement de la consultation.

Bretagne Vivante soutient ainsi le renforcement du rôle du Haut Conseil Breton pour le Climat et l'amélioration des instances de dialogue.

En conclusion, Bretagne Vivante considère que cette étude est une réflexion pertinente et la votera donc clairement. Ses cinq préconisations pourraient devenir les fondations et une architecture incontournable pour répondre à l'urgence écologique.

Elles méritent d'être approfondies et renforcées par l'action concertée et la sobriété.

La Bretagne doit promouvoir une exemplarité écologique qui permettrait de préserver la qualité de vie de ses habitants, de ses usagers, et également son attractivité.

L'association appelle à la traduction de ces analyses en choix politiques clairs, en faisant de la protection de la biodiversité un fondement réaliste des politiques publiques régionales et en donnant à la transition écologique en Bretagne les moyens - dont les moyens financiers - d'être réellement ambitieuse, cohérente et effective pour le vivant et la santé de tou·te·s.

	<h2>Intervention de Mireille MASSOT</h2> <p>France Assos Santé</p>
--	--

Le Droit d'accès à la nature est un droit humain fondamental !

C'est le Rapport « Droits des enfants, santé mentale des enfants, droit au Bien-être » de Claire Hédon » qui l'affirme.

Ce rapport auquel ont été associés 4 000 jeunes, rapport organisé autour de 3 axes (mal logement, espaces publics, défense de l'environnement par les enfants eux-mêmes) affirme le droit d'accès à la nature comme une liberté essentielle, un droit humain fondamental.

« On protège ce qu'on aime et on aime ce que l'on connaît » L'implication des jeunes dans la protection de l'environnement y contribue.

Santé et environnement : Quand on prend une décision politique, l'entrée est-elle la santé de la population ? Comment pense-t-on les espaces publics ? Que chacun se sente le/la bienvenu(e) dans l'espace public ! Sa qualité humaine et sociale favoriseront leur bien-être et leur épanouissement et contribueront à lutter contre le fléau sanitaire de la sédentarité :

Le rapport « Biodiversité et société en Bretagne » met en avant l'importance de la nature et sa biodiversité sur la santé humaine !

Le rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité alerte sur la crise majeure de l'érosion de la biodiversité mettant en lumière les relations entre santé humaine et les écosystèmes dont elle fait partie !

En 2021, une étude internationale, menée dans 10 pays, auprès de 10 000 jeunes confirme une profonde inquiétude générationnelle sur le changement climatique. Pour les jeunes français, 96 % sont préoccupés voire très préoccupés ; En résultent des émotions négatives (anxiété, culpabilité, colère, le sentiment que l'humanité a échoué à prendre soin de la planète, un sentiment d'impuissance ; ils voient l'avenir effrayant.

Ils perçoivent l'action des gouvernements comme négative, qu'ils ne font pas assez pour éviter une catastrophe climatique, qu'on ne peut pas leur faire confiance, qu'ils mentent sur l'effectivité des actions qu'ils mènent !

Et il me serait possible de faire référence à beaucoup d'autres rapports ou études sur le même sujet ! Je ne peux tout de même pas faire l'impasse sur une étude dont vous avez sans doute entendu parler ; « Il faut toute une région pour favoriser le bien être des jeunes ! « Celle-ci a consacré tout un chapitre aux facteurs individuels, sociaux, environnementaux sur lesquels il convient d'agir pour influencer positivement sur la santé mentale des jeunes » !

Alors, que l'inaction ne soit pas une option est vital si nous voulons préserver la confiance de la jeunesse, encourager son engagement, concourir à créer les conditions de sa bonne santé... et être conscient que cette jeunesse, c'est elle qui écrira l'avenir de la Bretagne.



## Intervention de Anne MENGUY

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins  
(CRPMEM)

La présentation de l'étude « *L'inaction n'est pas une option ! Lever les freins à la transition écologique en Bretagne* » du CESER est vraiment d'actualité puisque le Conseil régional vient de lancer ce 29 janvier à Rennes, les travaux pour la Stratégie régionale d'adaptation aux changements climatiques (SARCC).

Ces travaux vont durer plus d'un an via douze groupes de travail dont un lié à la mer, au littoral et à la pêche. Ils associeront le Conseil régional et sa direction de l'environnement, l'Etat, les socio-professionnels, dont le CRPMEM et les CRC, et l'ADEME

La SARCC envisagerait deux angles de travail : l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique.

Nous espérons vraiment que le Conseil régional tiendra compte les recommandations faites par le CESER dans cette étude.

Le CRPMEM Bretagne ne peut que souligner le bienfondé de cette étude du CESER au vu de la concomitance avec la mise en place par la région de la SARCC pour, il l'espère, déboucher sur des propositions de mesures à intégrer au plus vite au SRADDET.



## Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

J'interviens ici au nom de la Confédération paysanne de Bretagne.

Pour la Confédération Paysanne, les données portées dans l'étude sur les causes et les conséquences de l'inaction climatique sont essentielles à notre compréhension et doivent nous conduire à agir.

Nous voulons souligner ici quelques points auxquels nous sommes directement confrontés :

- exemple de l'eau : 67% des masses d'eau sont en "état moins que bon" !!!!! c'est sans doute là une contorsion de la langue française pour dire que c'est mauvais....
- exemple aussi de la remise en cause de plus en plus importante des analyses et alertes scientifiques sur les conséquences du changement climatique, ce qui nous fait dire que nous entrons dans une spirale de négationnisme face à ces risques et menaces pour les années à venir.

Sous les assauts répétés des lobbies X ou Y, pour des intérêts bien pensés de tels ou tels secteurs économiques ou financiers.

Nous assistons à des reculs réguliers sur les préconisations proposées par les scientifiques pour faire face à ces nouveaux enjeux. Nous l'avons vu lors du débat et de l'adoption de la loi "Duplomb", nous l'avons également vu lors des débats sur le SAGE "Vilaine", avec des reculs exigés par une partie de la profession agricole sur les restrictions et l'emploi de pesticides près des points de captages d'eau. Nous pourrions en faire une liste très longue, que ce soit au niveau régional, national ou mondial.

Dans l'étude du CESER, ici présentée, toutes les personnes auditionnées ont insisté sur le besoin urgent de changer nos modes de vie, de production, de consommation, que ce soit sur les transports, l'énergie, etc...

La Confédération Paysanne appuie fortement la démarche portée dans cette étude et contribuera à sa bonne utilisation.

Mais les marchands du temple là aussi, sont actifs et agitent le spectre de la récession, de la décroissance, et j'en passe.

Alors non, effectivement, l'inaction n'est pas une option. Nous devons et devrons agir, POUR NOS ENFANTS.



## Intervention de Samuel BRICARD

### Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie la commission, sa cheffe de pôle, Nolwenn Robic, sa Présidente Marie-Martine LIPS, ses rapporteurs Véronique CHARLOT et Hervé GUYOMARD pour la production de cette étude.

Le rapport validé unanimement en commission constate un décalage entre l'urgence des crises climatique, écologique et sanitaire et la lenteur de l'action. Malgré une prise de conscience partagée, la transition écologique reste freinée par de nombreux obstacles, notamment économiques, sociaux et politiques. Le CESER alerte sur les risques de découragement et de recul des politiques environnementales, et appelle à une action régionale ambitieuse, juste et durable.

La CFDT partage pleinement cette analyse. Elle rappelle depuis plusieurs années qu'il n'y aura pas de transition écologique réussie sans transformations profondes de nos modèles productifs, de nos modes de vie, et surtout sans justice sociale. L'illusion d'une transition purement technologique, sans débat démocratique ni accompagnement humain, est un frein majeur que ce rapport met justement en lumière.

Nous voulons insister sur un point essentiel : la transition écologique ne doit pas reposer principalement sur les individus, et encore moins sur les plus modestes. Elle doit être portée collectivement, anticipée, planifiée, et discutée avec les salarié·es, les citoyens et citoyennes, les territoires. Le dialogue social, dans les entreprises comme dans les politiques publiques, est un levier central pour lever les peurs, prévenir les conflits et sécuriser les parcours professionnels.

Les enjeux d'emploi, de formation et de reconversion sont déterminants. Anticiper, former, accompagner, protéger : c'est la condition pour éviter une transition subie, génératrice de rejets et d'inégalités. Sur ce point, les préconisations du CESER rejoignent clairement les positions de la CFDT, notamment sur la nécessité d'une transition juste et concertée.

Enfin, nous soutenons l'appel du CESER à un portage politique fort du Conseil régional. Fixer un cap clair, lisible et stable, relancer une dynamique de type Breizh COP, renforcer l'évaluation, la participation et la gouvernance : ce sont des conditions indispensables pour redonner confiance et mobiliser l'ensemble des acteurs.

La transition écologique est un projet de société. Elle ne réussira ni par l'injonction, ni par le renoncement. Elle réussira par la démocratie, la justice sociale et la responsabilité collective. La CFDT sera pleinement engagée dans cette voie.



## Intervention de Stéphane KERGOURLAY Comité régional CGT de Bretagne

Pour la CGT, nous n'opposons pas fin du mois à fin du monde, car nous considérons ces luttes comme complémentaires pour permettre de satisfaire au quotidien les besoins de la population tout en transformant l'appareil productif voire certains modes de vie pour pérenniser la survie de l'espèce humaine dans l'écosystème terrestre.

La triple crise planétaire du climat, de la biodiversité & des pollutions se quadruple d'une crise sociale. Régionalement, voire un peu plus largement, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne vient dans son rapport 2025 de publier que l'objectif d'un bon état des masses d'eau ne serait pas atteint en 2027 (s'agissant d'un objectif de 2015 déjà reporté). Des actions doivent être renforcées mais bloquées par l'Etat Républicain en région, voire le Premier ministre au mépris des Lois de la République applicables, comme dénoncé par le Conseil régional.

Les morts causées en région par cette triple crise planétaire, y compris de travailleurs, parfois venus en renfort d'autres régions pour assurer la remise en état notamment du Service Public de l'Energie, nous rappellent le coût humain de l'inaction, en plus de sa contrepartie monétaire.

Face aux effets de cette intensité de catastrophes, la CGT ne peut que souligner l'avis du CESE adopté à l'unanimité : « Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ? » en avril 2023 qui préconise un renforcement du rôle des Comités Sociaux d'Entreprise ou d'Administration, une conditionnalité de toute aide publique à l'évaluation des Risques Professionnels par l'employeur (seules 50% des entreprises respectent cette obligation légale selon la DARES) et d'inscrire l'écoute des salariés parmi les principes généraux de prévention. Nul doute qu'en Bretagne aussi l'effectivité de ces préconisations contribue à lever des freins aux transitions environnementales par l'organisation de la démocratie sociale.

Entre facteurs psychologisants & rapports de production au cœur du système économique, la CGT souligne la question du partage de la richesse produite : il est impossible de continuer avec la « non sobriété » ostentatoire d'une classe dirigeante « parce qu'(elle) le vaut bien » selon le slogan matraqué depuis des décennies, causant une énorme partie du changement climatique, de la perte de biodiversité et des pollutions, s'illusionnant parfois de technosolutions comme rouler en Tesla et refusant de prendre part au financement de la transition, tant en interne de ses sociétés lucratives en baissant forcément le taux de profit pour financer leur transformation avec des investissements pour la sobriété productive qu'en externe des investissements publics pour la transition et de l'accompagnement des plus fragiles pour passer de la sobriété subie à une sobriété plus heureuse par la transformation de l'habitat social (de droit ou de fait) & des mobilités du quotidien. « en matière d'impôt, le fort doit porter le faible » écrivait Montaigne : que les lobbyistes de l'Institut Montaigne s'en souviennent.

Faire vivre et fonctionner le CREFOP comme une instance quadripartite de co construction pluriannuelle et non chambre d'enregistrement de décisions austéritaires déjà prises par l'Etat en région doit aussi permettre de bâtir une offre de formation pour la transition environnementale, tant en formation scolaire initiale qu'en transition professionnelle de travailleurs, particulièrement de salariés en emploi ou privés d'emploi, avec une continuité de ressources. La CGT sera particulièrement active pour que ces transitions professionnelles se fassent avec et pour les salariés, en incluant leurs représentants dans cette transformation de l'appareil productif au sens large, incluant la production de services publics comme l'eau, les mobilités, l'habitat, l'énergie

Signaler que le CSE est doté de capacités d'information et de consultation en matière environnementale laisse de côté que c'est aussi le cas du CS d'Administration et que dans les 2 cas existe aussi le droit d'alerte en cas de risque

d'atteinte à l'environnement. Pour exercer ce droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement, il est impératif que les élus du personnel au CSE/CSA soient formés et, au-delà d'une formation tous les 4 ans, soient maintenus en condition de vigilance par leurs organisations syndicales. La suppression prévisionnelle de toutes subvention régionale aux organisations syndicales provoquera moins de journées d'étude, moins d'échanges sur la transition dans notre région. Est-ce ce que veulent la majorité des conseillers régionaux ?



## Intervention de Sylvie BOURBIGOT

Union régionale Solidaires de Bretagne

Dès 1962, la biologiste Rachel Carson alerte sur le risque d'un « Printemps Silencieux » ; en 1974, l'agronome René Dumont, en tant que candidat à l'élection présidentielle, nous interpelle avec une pomme et un verre d'eau pour nous expliquer combien ces ressources sont précieuses et en péril ; Jacques Chirac clame « la maison brûle et nous regardons ailleurs » en 2002... mais en 2026, près de 33 % de personnes, y compris parmi les décideurs et non des moindres, sont encore climato-sceptiques, voire climato-dénialistes, n'agissent pas pour faire face à la chute de la biodiversité et se contentent de gérer les crises face aux pollutions sans les réduire en amont.

L'Union Syndicale Solidaires Bretagne tient à saluer le travail en profondeur réalisé par le CESER dans cette étude, qui montre effectivement que « l'inaction n'est pas une option » en domaine de transition écologique, et que pour agir, il faut avant tout lever les freins, y compris au niveau régional, donc en Bretagne. Comme il est écrit dans l'étude, « Au sein des entreprises, les questions environnementales, associées aux risques professionnels et aux enjeux de santé au travail, sont également des préoccupations historiques des acteurs syndicaux ».

L'Union Syndicale Solidaires Bretagne souhaite insister sur les risques de l'inaction, au niveau des entreprises et sociétal. Nous souhaitons un nouveau mode de développement pour rompre avec la logique productiviste et satisfaire les besoins sociaux, arrêter la course à la surproduction et à la surconsommation, moteurs de la destruction de la planète et de ses ressources, et générateurs d'inégalités de plus en plus prononcées, y compris en Bretagne. Ces inégalités se creusent aussi du fait de cette inaction, face aux crises, sans réelle perspective positive : il nous faut trouver un équilibre social, environnemental et économique.

Ce sont de véritables ruptures qu'il nous faut élaborer et mettre en œuvre : elles doivent correspondre à des objectifs compréhensibles et acceptables par tous et toutes, être réellement partagées, dans un mouvement démocratique et collectif. Chaque niveau territorial est important pour les réfléchir et les décliner, tout en sachant que des crises seront aussi à affronter. C'est pourquoi l'Union Syndicale Solidaires Bretagne ne peut qu'inciter le Conseil Régional à s'approprier pleinement les préconisations inscrites dans cette étude.

En particulier, nous demandons que les critères de soutien et d'attribution des offres intègrent de réelles conditions sociales et environnementales, avec accompagnement pour les récipiendaires voulant progresser pour les atteindre. Une réflexion territoriale nous semble aussi très importante pour mesurer les impacts de ces préconisations et ruptures sur l'emploi en Bretagne et mettre en place dès aujourd'hui des dispositifs facilitateurs pour le monde entrepreneurial (soutien) comme pour les salariés (formation) pour y faire face de façon la plus sereine possible à ces transitions, et joue son rôle de chef de file pour le faire en collaboration étroite avec les autres collectivités.



**Intervention de Cécile PLANCHAIS**  
**Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)**

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Nous souhaitons faire part de notre désappointement à la lecture du document « L'inaction n'est pas une option ! ». Les entreprises bretonnes, tous secteurs confondus, sont engagées depuis longtemps dans des démarches de progrès, d'innovation et de réduction de leurs impacts, notamment dans la transition agroécologique et environnementale. Cette réalité de terrain est pourtant très peu présente dans le document, dont le ton peut donner le sentiment d'une mise en cause implicite des acteurs économiques, là où nous aurions besoin de reconnaissance et de coopération !

Par sa tonalité, le texte s'apparente davantage à un écrit militant qu'à une analyse équilibrée. Les reculs environnementaux évoqués ne sont pas mis en perspective avec les évolutions récentes des cadres nationaux et européens, ni avec les efforts déjà engagés par les filières.

Nous sommes également interpellés par l'idée selon laquelle l'action régionale devrait s'engager « même à contre-courant » des dynamiques nationales et européennes, en relativisant fortement les enjeux de compétitivité.

Enfin, nous alertons sur le risque de voir réapparaître, sous couvert de transition, des approches consistant à faire de la baisse de production ou des cheptels un levier central, avec des conséquences majeures pour la Bretagne.

Pour la FRSEA Bretagne, la transition écologique est une nécessité. Elle pourra réussir qu'en s'appuyant pleinement sur les entreprises, en reconnaissant les efforts déjà engagés, en intégrant les réalités économiques et les enjeux de compétitivité, et en construisant des trajectoires crédibles, partagées et compatibles avec le maintien d'une activité productive forte sur notre territoire.